
Procès-verbal de l'assemblée publique
COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mercredi 11 décembre 2024, à 15 h

Salle des Armoiries | Hôtel de ville de Montréal
[Webdiffusion](#) de l'assemblée en différé

PRÉSENCES

Daphney Colin, présidente
Abdelhaq Sari, vice-président
Christina Smith, vice-présidente
Younes Boukala
Lisa Christensen
Marc Doret
Benoît Gratton
Peter McQueen

ABSENCE

Aucune.

**PERSONNES
PRÉSENTES**

Victor Armony, professeur, Département de sociologie et membre du Centre de recherches interdisciplinaires sur la diversité et la démocratie, Université du Québec à Montréal
Alicia Boatswain-Kyte, professeure adjointe, École de travail social, Université McGill
Mariam Hassaoui, professeure, Département sciences humaines, lettres et communication, Université TELUQ
Massimiliano Mulone, professeur agrégé, École de criminologie, Université de Montréal

Marie-Ève Sylvestre, professeure titulaire et doyenne de la Section de droit civil de la Faculté de droit, Université d'Ottawa
Dominique Bernier, professeure, Département de sciences juridiques, Université du Québec à Montréal

**AUTRES PERSONNES
PRÉSENTES**

Tatiana Burtin, attachée politique, cabinet de l'Opposition officielle
Ariane Laplante, responsable du soutien aux élu·e·s, cabinet de la mairesse et du comité exécutif

Richard Leblanc, attaché politique, cabinet de l'Opposition officielle
Ryan Worms, responsable du soutien aux élu-e-s, cabinet de la mairesse et
du comité exécutif

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 15 h 03.

Daphney Colin, présidente de la Commission de la sécurité publique, souhaite la bienvenue aux équipes de recherche invitées, puis elle invite les membres de la commission à se présenter.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

La présidente soumet à l'adoption des membres l'ordre du jour proposé. Sur une proposition de Lisa Christensen, appuyée par Christina Smith, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 1 octobre 2024

Daphney Colin soumet à l'adoption des membres le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 1^{er} octobre 2024. Sur la proposition de Benoit Gratton, appuyée par Abdelhaq Sari, le procès-verbal du 1^{er} octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation d'études sur l'interpellation et l'interception policières se rapportant au profilage racial

La présidente, Daphney Colin, cède la parole à Victor Armony lequel cède la parole aux personnes qui l'accompagnent aux fins de présentation.

Mariam Hassaoui et Alicia Boatswain-Kyte présentent les principaux constats de l'[étude](#) menée sur les interpellations policières du Service de police de la Ville de Montréal.

Applaudissements.

À l'invitation de la présidente, Marie-Ève Sylvestre et Dominique Bernier amorcent la [présentation](#) des résultats de leur étude réalisée sur les interceptions routières au Québec par les forces policières et le profilage racial.

Applaudissements.

La présidente remercie les chercheuses et chercheurs.

Avant d'entamer le prochain point de l'ordre du jour avec la période de questions et commentaires du public, la présidente propose une courte pause afin de recevoir les dernières demandes d'intervention du public.

PAUSE

4.1. Période de questions et commentaires du public

Daphney Colin fait mention de quelques consignes pour assurer le bon déroulement de la période de questions et commentaires du public, puis elle invite tour à tour les personnes inscrites présentes dans la salle d'assemblée à intervenir.

Elle répond aux interventions du public adressées à la Commission, puis elle indique que les questions visant le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) leur seront transmises pour obtenir une réponse écrite.

Citoyen / Citoyenne	Question / Commentaire
Jean Duval	<i>Absent.</i>
Hamza Madani	Soulève les conséquences psychosociales sur les personnes ayant victime de profilage racial, particulièrement auprès des jeunes, et demande le soutien offert par la Ville pour les surmonter.
Lynda Khelil Ligue des droits et libertés	Déploire l'absence de responsables du comité exécutif et de personnes représentant le SPVM. / Réitère sa position et plaide, aux côtés d'autres organisations de la société civile, pour une interdiction des interpellations policières. / Se prononce contre la position du SPVM vis-à-vis de la pratique policière d'interpellation. / Enjoint la Ville à se positionner en faveur de l'interdiction de l'interpellation policière et décréter un moratoire sur cette pratique policière. / Dépose deux lettres d'appui d'organisations canadiennes de défense des droits, puis attire l'attention sur l'une d'entre elles qui apporte un éclairage quant au moratoire imposé par la Nouvelle-Écosse, et ce en réponse à une intervention du SPVM lors d'une assemblée publique de la commission en octobre dernier. / Demande la position de la Commission vis-à-vis d'un moratoire sur les interpellations policières. DÉPÔT DE DOCUMENTS
Ron Lee Latchman	<i>[Intervention en anglais, traduction libre]</i> Fait part de son expertise en matière d'application de la loi auprès de corps policiers au Canada et aux États-Unis. / Souligne l'importance de recueillir des données sur l'identité « ethnoraciale » afin de montrer et contrer les situations

	<p>discriminatoires et se doter d'indicateurs pour mesurer les actions mises en place et leur efficacité. / Demande si des indicateurs de performance seront instaurés afin de mettre en lumière le phénomène de profilage racial par les forces de l'ordre. / Demande des données ouvertes et accessibles au public sur l'identité « ethnoraciale » réelle recueillie lors d'une interpellation par les deux parties de l'interaction. / Insiste sur la retranscription des jugements de la cour criminelle et pénale afin de retracer des éléments de preuve de profilage racial. / Demande d'équiper les forces policières de caméras corporelles dont le traitement pourrait être effectué à l'aide de l'intelligence artificielle.</p>
Pradel Content	<p><i>[Intervention en anglais, traduction libre]</i></p> <p>Témoigne des altercations au cours des années 1990 avec des éléments appartenant à des groupes d'allégeance d'extrême droite. / Fait part que désormais les tensions vécues sont avec les forces policières. / Estime, comme contribuable, il est en droit d'exiger d'équiper les effectifs policiers de caméras corporelles qui seraient, selon lui, une technologie neutre et profitable pour toutes les parties sans quoi le phénomène de profilage racial dans les interpellations policières ne sera jamais éradiqué.</p>

En réaction à cette intervention, la présidente demande de respecter le décorum requis en assemblée, puis elle appelle la prochaine personne à prendre la parole.

Elisabeth Dupuis, Ligue des droits et libertés	<p>Demande à l'équipe de recherche qui a réalisé l'étude sur les interpellations policières du SPVM et le profilage racial de commenter le propos du directeur du SPVM selon lequel l'imposition d'un moratoire sur les interpellations policières serait une mesure symbolique.</p>
Laurence Guénette, Ligue des droits et libertés	<p><i>Absente.</i></p>
Orlando Nicoletti	<p>Fait part que nombre de personnes subissent de la violence des forces policières et rappelle la responsabilité des personnes élues / Rapporte que l'interpellation policière n'a aucune incidence en matière de sécurité publique, mais porte atteinte aux droits fondamentaux. / Appelle la commission à réagir en interdisant cette pratique policière sachant que le phénomène du profilage racial est connu et documenté depuis quatre décennies. / Estime que le service policier nie l'évidence du profilage racial et omet de donner l'heure juste aux commissaires et personnes élues. / Faute d'intervention contraignante, l'organisation policière ne changera</p>

	<p>pas d'elle-même. / Est d'avis que l'inaction des personnes élues face au profilage racial par les forces policières les rendent responsables de la mise en cause des droits fondamentaux de personnes racisées montréalaises. / Interpelle la Commission si elle assume cette position.</p>
<p>Anaïs Bussièrès McNicoll, Association canadienne des libertés civiles</p>	<p>Présente l'organisme qu'elle représente. / Soutient que les interceptions routières et les interpellations policières sans motif sont des pratiques policières discriminatoires auxquelles il se doit d'y mettre un terme. / Rappelle la décision rendue par la Cour d'appel du Québec dans un cas de profilage racial à Montréal confirmant le précédent jugement de la Cour supérieure du Québec de 2022 lequel déclare l'inconstitutionnalité de l'interception routière aléatoire au vu de ses effets discriminatoires et disproportionnés auprès des personnes racisées. / Demande à la Ville d'intervenir pour interdire ces pratiques policières pour ces effets discriminatoires.</p> <p>DÉPÔT DE DOCUMENT</p>
<p>Laura Carli Table des groupes de femmes de Montréal</p>	<p>Indique que l'organisme qu'elle représente regroupe plus d'une soixantaine d'organismes communautaires pour la défense des droits des femmes. / Plus souvent associé au sexe masculin, fait part que la diversité sexuelle et de genre est également confrontée au phénomène de profilage, entre autres, les personnes marginalisées telles les femmes en situation d'itinérance, les femmes autochtones en situation d'itinérance et les travailleuses du sexe, notamment racisées. / Relate d'agissements recueillis lors d'une étude menée en 2023 sur le profilage par le personnel policier du SPVM visant les groupes de personnes précités, entre autres, l'intimidation, une attitude agressive à leur endroit ou un usage disproportionné de la force. / Met en lumière de témoignages rapportés faisant état de leur statut privilégié en regard de leur couleur. / Déploire la persistance du profilage en dépit des engagements de la municipalité montréalaise pour une ville inclusive et la Politique des interpellations policières du SPVM ainsi que l'augmentation de ses budgets. / Plaide pour une interdiction définitive des interpellations policières qui ne seraient pas fondées sur un soupçon raisonnable d'une activité criminelle.</p>
<p>Ted Rutland</p>	<p>Porte à l'attention un rapport sur le profilage racial à Montréal déposé en commission en 2019 qui illustre les effets quasi nuls des actions entreprises pour lutter contre lui. / Relève que dans le cadre d'un recours judiciaire impliquant la Ville sur la question du profilage racial, le jugement pointe les manquements de la Ville et reconnaît sa responsabilité. / Évoque une étude où, contrairement aux propos de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, il n'est pas avéré que les interpellations policières aléatoires</p>

	<p>contribuent à la sécurité du public. / Rapporte les propos du directeur du SPVM en avril 2023 mentionnant que près de 50% des armes sont saisies à la suite d'une interpellation, mais qu'à sa connaissance, aucune étude ne corrobore les informations présentées. / Demande aux commissaires s'ils considèrent que la pratique d'interpellation policière contribue à la sécurité publique.</p>
<p>Adenikè Adegbi, Amnistie internationale Canada francophone</p>	<p>Remercie la Commission et les équipes de recherche. / Porte à l'attention les observations constatées par le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine de l'ONU portant sur le racisme systémique et les discriminations raciales dans les services de police au Canada, notamment par l'intermédiaire de l'interpellation spécifiquement vis-à-vis des personnes noires. / Décline une série d'articles de droits fondamentaux issus de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et interpelle la Ville et le SPVM pour que soit décrété sans délai un moratoire sur l'interpellation policière, une pratique réputée arbitraire et préjudiciable, et ultimement son interdiction, à l'instar de la Nouvelle-Écosse.</p>
<p>Anastasia Marcelin, Femme action Afro du Québec</p>	<p>Remercie les équipes de recherche pour les présentations des constats en matière de profilage. / Partage son parcours qui l'a amené à militer contre le profilage racial. / Dénonce le traitement fait aux femmes noires par les forces de l'ordre. / Réclame la suspension des interpellations policières et leur interdiction. / Évoquant les conséquences délétères sur l'entourage d'une personne qui fait l'objet de profilage racial et interpelle le directeur du SPVM en regard du soutien offert aux familles.</p>
<p>Lucile Muller</p>	<p><i>Absente.</i></p>
<p>Christine Bien-Aimé</p>	<p><i>Absente.</i></p>
<p>Sandra Wesley</p>	<p><i>Absente.</i></p>
<p>Agnès Gaudreau</p>	<p>Regrette l'absence des membres du comité exécutif. / Demande à la commission d'exiger la réduction de budget du service de police montréalais pour le redistribuer aux organismes communautaires. / Est d'avis que les ressources financières supplémentaires octroyées et les mesures présentées qui ont été mises en place par le SPVM pour lutter contre le profilage racial peine à produire les effets escomptés. / Doute d'un changement émanant de l'organisation policière. / Soulève que selon un sondage, une majorité de la population montréalaise est en faveur d'une réduction du budget de son service de police et demande quand la Ville réduira les financements qui leur sont alloués.</p>

Joel De Bellefeuille	Cite de récentes décisions des cours en matière de profilage et demande aux commissaires de réagir face à la position du gouvernement du Québec qui nie l'existence du racisme systémique.
Marcel Lanoue	Se dit insatisfait du service rendu à l'hôtel de ville et exige que les documents soient disponibles en nombre suffisant 30 minutes avant le début de l'assemblée.
Max Stanley	<i>Absent.</i>
Alexandre Popovic, Coalition contre la répression et les abus policiers	Remercie pour la clarté des informations présentées par les équipes de recherche. / Témoigne d'une interpellation policière vécue où il a subi intimidation, menace et violence. / Interpelle les commissaires en leur demandant qui aurait vécu une interpellation policière fâcheuse.
Robert Edgar, Mouvement action justice	Constata que l'essentiel des interpellations policières sont à l'initiative des policières et des policiers. / Soulève qu'un certain nombre de signalements au 911 reposeraient sur de fausses accusations. / Remet en question les interpellations policières fondées sur le soupçon. / S'interroge sur le pouvoir décisionnel de la commission à l'endroit du SPVM advenant qu'elle recommande de décréter un moratoire sur les interpellations policières.

La présidente de la commission procède à la lecture des questions et commentaires qui ont été transmis par le formulaire en ligne*.

* Les questions et les commentaires du public transmis par le formulaire en ligne sont reproduits tels que reçus.

Elle mentionne rejeter un commentaire reçu d'Alexis Dauphinais Beauchemin pour ses propos grossiers et irrespectueux. Puis elle indique qu'une question de Loubna Chlaikhy qui s'est identifiée par sa profession journalistique sera transmise au service des relations avec les médias de la Ville de Montréal.

Citoyen / Citoyenne	Questions / Commentaires
Nicole Corrado	Je suis très préoccupé par le fait que les personnes neurodivergentes soient maltraitées par la police. Je suis autiste et j'ai eu plusieurs rencontres avec la police, y compris des rencontres et des appréhensions négatives. Je suis vivant parce que je suis blanc. Je suggère à Montréal de créer un service de crise

	communautaire non policier, similaire à l'organisation civile de Toronto, et similaire à Sauvetage à Pointe Claire et Baie D'Urfé.
Shad:e Labbé	Bonjour, j'espère ne pas trop vous surprendre avec mes questions. Pourquoi êtes-vous racistes? Pourquoi êtes-vous violents? Pourquoi il y a t'il autant de d'abus de pouvoir et d'arrestation inutile lors des manifestations?
Laurent Villanueva	« Il y a une surreprésentation de signalements et de placements d'enfants mineurs, autochtones et noirs à la DPJ. Les causes de cette surreprésentation sont complexes: absence de compétences parentales chez certains parents, abus physiques, sexuels, psychologiques, conditions socio-économiques, culture, éducation... etc. En aucun cas, les policiers ne sont responsables de cette surreprésentation qui, malheureusement, se poursuivra pour certains enfants, jusqu'au pénitencier », ont écrit Stéphane Wall, Superviseur retraité SPVM, et André Gélinas, Sergent détective retraité SPVM. Cela représente-t-il la pensée de la SPVM et que diriez-vous aux communautés racisées qui ont lu cette chronique signée par des personnes identifiées par leur appartenance à la SPVM bien que celle-ci soit révolue? Le rapport démontre que les interpellations n'ont pas d'impact positif sur la criminalité, comment justifiez-vous un refus d'appliquer l'unique recommandation: le moratoire?

En l'absence de nouvelles interventions, la présidente remercie les personnes présentes. Elle précise à nouveau l'objet de l'assemblée destiné à recevoir publiquement l'état des connaissances en matière d'interpellation policière et d'interception routière par les forces de l'ordre et le profilage racial, puis de permettre à la population de prendre la parole et de se faire entendre sur ces enjeux.

En réponse à l'étonnement exprimé par une des chercheuses invitées face à la présence policière, la présidente indique que des dispositions sécuritaires ont été déployées à l'hôtel de ville à la suite d'un signalement de perturbation de l'assemblée de la commission.

4.2. Période de questions et commentaires des membres de la Commission

Avant de conclure la séance publique, le vice-président interpelle la présidente pour prendre la parole. Elle lui permet une brève intervention, les temps impartis à l'assemblée sont dépassés et certaines des personnes invitées ont annoncé devoir quitter.

Commissaire	Questions / Commentaires
Abdelhaq Sari	Dénonce qu'on ne lui permette pas de s'exprimer. / Regrette l'absence de personnes représentant le comité exécutif et le SPVM ainsi que les retards pour tenir cette assemblée publique de la commission. / Questionne les équipes de recherche en lien avec leur recommandation de proscrire ces pratiques policières et demande si des avenues possibles qui respectent les droits fondamentaux et permettent aux forces policières d'effectuer leur mission policière sont envisageables. / Exprime son indignation quant à la demande du SPVM d'obtenir copie des résultats des entrevues anonymisées ayant servis à l'étude auprès de ses mandataires et salue le refus d'obtempérer de l'équipe de recherche. / Souhaite poursuivre un dialogue afin de dégager des pistes de solution rassemblant toutes les parties concernées par cet enjeu. / Rappelle les recommandations formulées par la Commission de la sécurité publique pour bonifier la Politique d'interpellation policière.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 38.

APPROUVÉ LE : 12 février 2025

ORIGINAL SIGNÉ

Daphney Colin
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Lydia Atrouche
Secrétaire recherchiste